

Réaménagement de la rue Saint-Paul

Présentation des travaux phase II - 2018-2019

SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE
ET DES TRANSPORTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Compte rendu de la soirée d'information et d'échanges du **13 février 2018**

PRÉSENTÉ PAR : LE BUREAU DE RECHERCHE, D'ANIMATION ET DE CONSULTATION (BRAC)

Contexte

Dans le cadre du projet de la phase II du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, la Ville de Montréal a convié les résidents et les commerçants touchés par le projet à une rencontre d'information et d'échanges. Cette rencontre s'inscrit dans un processus de participation publique amorcé en 2013 qui inclut plusieurs étapes de consultation sur lesquelles les concepteurs se sont appuyés afin de développer le projet final. Environ 80 personnes ont pris part à une rencontre le 13 février 2018, en soirée, dans la salle polyvalente du Musée Pointe-à-Callière.

Le projet total comprend trois phases. La phase I entre la côte Berri et la place Jacques-Cartier incluant la côte Berri, les rues Bonneau, Bonsecours, du Marché Bonsecours et le parvis du Marché Bonsecours, entamée en 2015 et dont la fin des travaux est prévue pour 2018. La phase II entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent incluant les rues Saint-Vincent et Saint-Gabriel, prévue pour 2018-2019 ainsi que la phase III entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue McGill, incluant le réaménagement de la place Royale. Les travaux de cette dernière phase sont prévus après 2019. Les informations sur les travaux présentés dans cette rencontre concernent essentiellement les phases I et II.

La soirée était organisée en deux temps. Tout d'abord, deux représentants de la Division des grands projets portefeuille 2, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal ont fait une présentation, soit Madame Hélène Benoit, architecte, et Monsieur Sébastien Breton, ingénieur. La présentation comportait les éléments suivants : le projet dans son ensemble, le concept de rue partagée, la portée et l'échéancier des travaux 2018-2019 et les mesures d'atténuation prévues. Celle-ci est disponible sur le [site internet de la Ville](#). Par la suite, les citoyens et commerçants présents ont été en mesure de faire leurs commentaires et de poser leurs questions lors d'une période d'échanges.

Résumé de la période d'échanges

Gestion du chantier

Apprentissages de la phase I

Question On mentionne qu'il ne semble y avoir rien de nouveau dans les paramètres de gestion du projet et des mesures d'atténuation. Selon un commerçant, la phase I a causé la fermeture de 10 commerces. Celui-ci se demande alors si des pénalités pour les entrepreneurs sont prévues afin que les échéanciers soient respectés.

Réponse L'appel d'offres prévoit des incitatifs et des pénalités pour assurer l'atteinte des objectifs et le respect des échéanciers. Plusieurs équipes vont travailler en même temps sur les tronçons. Afin d'accélérer la réalisation des travaux, des boni sont prévus pour les équipes terminant le plus rapidement. Toutefois, il s'agit de délais serrés pour ce type de travaux jugés plutôt "artisanal". Les travaux lourds et complexes sont prévus en hiver, soit lorsque l'achalandage est moindre, afin de minimiser l'impact. Les opérations de nettoyage ont aussi été bonifiées par rapport à la phase I.

Suggestion Afin d'accélérer les travaux, on propose de planifier une pose du pavé avec des quarts de travail 24h/24h.

Des travaux intégrés

Question Durant la phase I des travaux, la rue a été ouverte à plusieurs reprises. On reproche une mauvaise intégration des différentes étapes du réaménagement de la rue et on se demande si ce problème est corrigé dans le cas de la phase II.

Réponse Dans le cadre de la phase II, il s'agit de travaux intégrés c'est-à-dire que les différents services (télécommunications, gaz, alimentation électrique, éclairage, aqueduc, etc.) impliqués vont se coordonner afin d'améliorer l'efficacité du chantier et ainsi, éviter d'avoir à excaver la rue à plusieurs reprises.

Ordre des travaux

Question Plusieurs personnes présentes ont demandé des clarifications quant à l'ordre d'exécution des travaux.

Réponse La phase II a été divisée en cinq lots, soit cinq sous chantiers. Le lot 1, prévu de mai à décembre 2018 concerne la rue Saint-Vincent entre Notre-Dame et Saint-Paul. Le lot 2 comprend d'importants travaux souterrains sur Saint-Paul entre Saint-Laurent et la place Jacques-Cartier est prévue de septembre 2018 à avril 2019. Les trois lots suivants sont essentiellement des travaux de surfaces sur Saint-Paul, lesquels vont être exécutés de l'Ouest vers l'Est. Le lot 3 concerne le segment entre Saint-Laurent et De Vaudreuil. Il est planifié de mai à septembre 2019. Le lot 4 concerne la portion entre De Vaudreuil jusqu'à la place Jacques-Cartier et est planifié d'août à novembre 2019. Finalement, le lot 5 concerne la portion de Saint-Paul qui traverse la place Jacques-Cartier. Celui-ci est prévu pour février à juin 2019.

On rappelle que les contrats ne sont pas encore attribués aux entrepreneurs. D'ici quelques mois, des échéanciers plus précis auront été validés. Cette information sera diffusée sur Info-travaux.

BRAC, 13 mars 2018

Contrainte archéologique

Question Est-ce que les fouilles archéologiques sont un enjeu pour le secteur? Si oui, est-ce que les évaluations des échanciers en tiennent compte?

Réponse Considérant le contexte du Vieux Montréal, il faut reconnaître qu'il s'agit d'un secteur à fort potentiel archéologique. Donc, il y a un risque, malgré que le sol du secteur de la phase II ait été plus remanié que celui de la phase I au fil du temps. Toutefois, cet élément est prévu à l'appel d'offres, des retards (nombre de jours) ont été planifiés. D'ailleurs, on rappelle que la phase I planifiait aussi cet aspect. Au final, les délais qui y étaient associés ont été respectés.

Vibrations

Question Certains se sont questionnés au sujet de l'impact des vibrations sur l'intégrité des bâtiments (façades, fondations, etc.) et ont demandé si des études en ce sens allaient être faites.

Réponse Actuellement, aucun impact de ce genre n'est prévu. On rappelle qu'il n'y a aucune compaction dynamique de planifiée. L'utilisation de rouleaux compresseurs ne cause pas de vibration. Par ailleurs, l'excavation près des façades est peu profonde. Ce type d'enjeu n'a pas été relevé lors de la phase I. Il n'y a donc aucune étude de prévue à cet effet.

Les terrasses

Question Plusieurs commerçants ont posé des questions quant à l'avenir des terrasses, autant lors des travaux que lorsque le projet sera terminé. On se demande notamment si elles seront toujours permises et si les paramètres les régissant seront modifiés. Plus particulièrement, on se questionne sur le cas de la rue Saint-Vincent.

Réponse Malheureusement, il faut considérer que la saison estivale va être affectée par les travaux de surface du lot 1 sur Saint-Vincent. Actuellement, des efforts sont déployés en collaboration avec l'arrondissement afin de trouver des solutions pour accommoder les commerces concernés.

Règle générale, la question des terrasses ne changera pas du tout au tout. Les simulations qui ont été faites pour l'aménagement des terrasses indiquent autant des gains pour certains commerces et des pertes pour d'autres. Il est donc possible qu'il y ait des changements lorsque le projet sera terminé. Toutefois, en 2018, les terrasses sur Saint-Paul seront comme à l'habitude. Pour la saison estivale 2019, des scénarios seront analysés ultérieurement. Il est important de noter qu'aucune terrasse ne pourra chevaucher la rue depuis le trottoir.

Pertes de ventes

Question De nombreux commerçants ont fait part de leurs inquiétudes face à une perte de revenus associée à une diminution des ventes. On se demande si des mesures sont prévues afin d'aider les commerçants à passer à travers cette période. Plus précisément, on désire savoir si la Ville de Montréal prévoit des mesures fiscales (baisse ou report de taxes, etc.) pour compenser la perte d'achalandage qui est jugée comme inévitable compte tenu du réaménagement.

Réponse Dans un premier temps, le Service de développement économique de la Ville de Montréal travaille actuellement à mettre sur pied un programme de compensation à cet effet. La livraison de ce programme est prévue pour le mois de juin 2018.

D'autres mesures sont en réflexion. Par exemple, à moyen terme, il serait possible de moduler le pouvoir de taxation pour compenser les impacts des travaux. Par contre, cette action pourrait seulement être faite lorsque le nouveau rôle foncier sera en vigueur, soit en 2019. À plus long terme, un des objectifs de l'administration actuelle est de revoir la manière d'évaluer la taxe non résidentielle.

Lorsque des solutions seront ficelées, tel le programme de compensation, des annonces seront faites.

Suggestion Certains ont proposé des avenues intéressantes afin de pallier aux pertes de ventes anticipées. Le déplacement temporaire des activités de certains commerces pourrait être envisagé. Que ce soit en organisant des braderies ou en développant des boutiques éphémères, il serait possible de conserver la vitalité et l'achalandage dans le quartier. Elles pourraient être installées dans un ou plusieurs endroits, ailleurs dans le Vieux-Montréal et à proximité de leur emplacement habituel. Considérant que ces boutiques doivent être autorisées par la Ville, il serait intéressant que les démarches et procédures en ce sens soient facilitées pour les commerçants affectés. Durant les discussions, certains ont identifiés un potentiel dans le secteur de la rue Saint-Amable pour développer un tel espace.

Communications

Diffusion de l'information

Question De manière récurrente, les gens dans la salle se sont questionnés sur les moyens de rester informés et de communiquer avec la Ville.

Réponse Dans un premier temps, il a été mentionné que la présentation de la première partie de la rencontre allait être disponible au public depuis le site internet de la Ville. Ensuite, deux moyens ont été présentés afin de se tenir informés des chantiers et pour communiquer avec la Ville lorsque les travaux seront commencés. En premier lieu, le portail Info-travaux sera un outil de référence incontournable. Par la suite, les coordonnées d'un agent de liaison ont été données. Celui-ci est le pivot entre la Ville et les commerçants et les résidents touchés par les travaux. Il peut être joint directement sur son cellulaire. Il sera possible de se tenir informé de l'avancement des chantiers auprès de lui et de lui faire parvenir des demandes telles que l'arrosage du chantier par grands vents. Par ailleurs, l'agent de liaison sera aussi la ressource principale pour répondre aux commerçants ayant des besoins spécifiques.

Opportunités à saisir

Un chantier attractif

Suggestion On prévoit une croissance de l'achalandage dans les prochaines années en raison de différents projets dont le nouveau quai du Port de Montréal. Il serait intéressant de penser à animer les chantiers afin de ne pas décourager les visiteurs et, au contraire, les divertir. À l'image de ce qui a été fait dans la phase I (parcours archéologique avec visite guidée, parcours narratif avec les Archives de

Montréal, etc.), l'aspect archéologique et patrimonial des chantiers pourrait être utilisé dans une opération de valorisation du Vieux-Montréal. Il faudrait réussir à créer un engouement autour des chantiers en créant quelque chose d'attractif pour les gens.

Les représentants de la Ville ont mentionné que la question "Comment rendre la rue, le chantier et les commerces attractifs durant les travaux?" est centrale et fait déjà l'objet de nombreuses réflexions. Notamment, des démarches en ce sens sont en cours avec le Centre d'histoire de Montréal. Quelque chose devrait être annoncé vers le mois de septembre. D'autres rencontres pourraient être prévues dans ce cadre. La Ville est très sensible à la réalité commerciale et reste à l'écoute. On invite les commerçants à rester en contact avec la Ville.

Suggestion Toujours dans le but de rendre la rue, le chantier et les commerces attractifs durant les travaux, on s'est dit ouvert, de part et d'autre, à une collaboration riverains/Ville/SDC .

Les trottoirs

Suggestion Durant la présentation, il a été mentionné qu'en tout moment, seul un des deux trottoirs serait fermé en raison du chantier. Certaines personnes présentes ont jugées important de réfléchir à l'aménagement du trottoir praticable, par exemple en offrant une largeur invitante. On suggère d'adapter le chantier afin de créer une esplanade piétonne. On estime que de cette manière, on contribue à réduire l'effet de barrière tout en permettant un achalandage élevé. Ainsi, il serait important de réfléchir à ce qui est possible de faire compte tenu des contraintes imposées par le chantier. On souligne aussi l'intérêt de bien planifier des accès temporaires durables pour les commerces du côté où le trottoir est inaccessible.

Le bruit

Suggestion Le bruit dans ce quartier est une problématique récurrente, qui n'est pas nécessairement associé seulement aux travaux. Un des participants a proposé de profiter du réaménagement pour faire un pas de plus en ce sens et prévoir des mesures pour améliorer la situation au-delà des travaux.

Collectes

Question Certains participants ont voulu savoir si des équipements pour la collecte des matières compostables étaient prévus.

Réponse Il s'agit d'un aspect de la gestion du domaine public au quotidien, lequel est géré par l'arrondissement. Actuellement, le projet ne prévoit pas ce type d'infrastructure. Toutefois, on rappelle que les aménagements planifiés sont très flexibles et que de toute manière, le compostage obligatoire sera graduellement étendu.

Suggestion Autant pour la cueillette des matières compostables que du recyclages et des ordures, il serait intéressant de saisir l'occasion qu'offre le réaménagement pour changer les pratiques. Il semble aberrant que les nouveaux aménagements soient tapissés d'ordures chaque jour de collecte. Des solutions existent en dehors des infrastructures souterraines, il faudrait simplement les étudier.

Achalandage

Question Des commerçants ont rappelé que l'achalandage dans le Vieux-Montréal est à l'année, pas seulement durant la saison estivale.

Réponse Malgré la véracité de cette information, les travaux ont été planifiés afin d'avoir le moins d'impacts possible lorsque l'achalandage est le plus élevé, c'est-à-dire l'été. C'est pourquoi les travaux lourds sont planifiés en hiver.

Suggestion Durant et après les travaux, le stationnement sera réduit. On souligne l'existence d'un stationnement près du Palais des congrès sous-utilisé pouvant potentiellement être intégré dans des mesures de mitigations.

Conclusion

Cette démarche de participation publique continue ayant commencé en 2013, a permis de bien communiquer les bienfaits et la nécessité du projet. Elle a ainsi contribué à l'émergence d'un support de la part de la communauté des riverains, comme en témoigne le nombre de présences à la rencontre. Règle générale, les participants à la soirée d'information se disaient satisfaits de la démarche menée par la Ville de Montréal.

Toutefois, des inquiétudes face aux impacts des travaux persistent chez les commerçants. Selon eux, une baisse de l'achalandage entraîne nécessairement une baisse des revenus associés aux ventes. Il sera donc essentiel de continuer les réflexions en vue de trouver des solutions pour conserver l'achalandage. Deux principales solutions ont émanées des échanges : planifier un chantier attractif et prévoir des compensations pour les pertes de revenus commerciaux passant par la fiscalité ou des programmes de subventions. La mise en place et l'utilisation de mesures de soutien aux activités commerciales, dont l'agent de liaison, jouent un rôle central dans la réussite du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul.